

02-02-2021
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce deuxième jour du mois de février deux mille vingt-et-un à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présents M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René Lavoie.

Est absente Danielle D'Anjou.

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier Vincent Thibaudeau.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, renouvelé depuis, qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande la tenue de séances du conseil sans public en utilisant différents moyens de communication, et qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles DesRosiers et résolu de,

024-02-21

ACCEPTER que la présente séance soit tenue sans public.

PERMETTRE l'enregistrement de la rencontre et sa diffusion sur le site internet de la Municipalité.

SOUMETTRE en séance, le cas-échéant, les questions soumis par les citoyens à la période de questions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

025-02-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté;

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 19 janvier 2021
- 5 Rapports d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Projet de réfection du rang Chénard- résolution de réalisation des travaux
- 8 Approbation des travaux en cours d'eau 2021 et acte de répartition
- 9 Adoption du budget 2021 de l'OMH de Saint-Gabriel-Lalemant
- 10 Appui à la ligne 9-8-8
- 11 Accord de principe à la création de La Place du Haut-Pays
- 12 Renouvellement carte de membre Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima
- 13 Dons et commandites
- 14 Correspondance
- 15 Varia
- 16 Rapport des conseillers
- 17 Période des questions adressées au conseil par le public
- 18 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

4. Approbation, adoption, modification et dispense de lecture du procès-verbal du 19 janvier 2021

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;
EN CONSÉQUENCE

026-02-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté avec les modifications suivantes au point **19. Réclamation pour bris balise de déneigement** :

«**CONSIDÉRANT** la réception par le maire, le 24 décembre, d'une facture pour dommages au montant de 149,47\$,»

est modifié par : **CONSIDÉRANT** la réception le 24 décembre d'une facture pour dommages au montant de 149,47\$;

«**VERSER** au réclamant le montant de la facture soumise, soit un montant de 149,47\$.»

est modifié par : **VERSER** au réclamant le montant de la facture soumise, sous toutes réserves, soit un montant de 149,47\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Rapport d'activités

Avis est donné que les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et ont fait l'objet de discussions et analyses lors de la plénière.

6. Acceptation des comptes

027-02-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021 totalisant une somme de **70 356,03 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer au 31 janvier 2021 pour un total **82 695,97\$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

7. Projet de réfection du rang Chénard- résolution de réalisation des travaux

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet AIRRL du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL-AIRRL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL-AIRRL;

ATTENDU QUE le tableau de reddition de compte a été dûment rempli et transmis à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

028-02-21

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Steeve Thériault, il est unanimement résolu et adopté de,

CONFIRMER la réalisation complète des travaux tel que soumis au tableau de reddition de compte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Approbation des travaux en cours d'eau 2021 et acte de répartition

029-02-21

Il est proposé par Gilles Ouellet, et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant appuie les travaux d'entretien sur le cours d'eau Joseph Ouellet prévus par la MRC en 2021 et s'acquittera de la facture qui y sera associée.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus au(x) cours d'eau en 2021.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions.

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Adoption du budget 2021 de l'OMH de Saint-Gabriel-Lalemant

	2021	2020
REVENUS	50 445 \$	51 358 \$
DÉPENSES		
Administration	10 673 \$	12 018 \$
Conciergerie et entretien	12 360 \$	12 252 \$
Énergie, taxes, assurances, sinistres	17 215 \$	17 269 \$
Remplacement, améliorations et modernisation RAM	2 000 \$	14 350 \$
Financement	7 308 \$	5 394 \$
Services à la clientèle	3 882 \$	3 850 \$
DÉPENSES	53 438 \$	65 133 \$
DÉFICIT	(2 993 \$)	13 775 \$
CONTRIBUTION SHQ 90 %	2 694 \$	12 398 \$
Municipalité 10 %	299 \$	1 377 \$

030-02-21

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu de,

ADOPTER le budget de l'Office municipal d'habitation de St-Gabriel-Lalemant (OMH) pour l'année 2021 tel que présenté, portant la part de la municipalité à deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299 \$) dollars et d'en faire remise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Appui à la ligne 9-8-8

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités :

031-02-21

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par France Simard et résolu de,

APPUYER la démarche du député fédéral, l'honorable Bernard Généreux, auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres.

TRANSMETTRE une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Accord de principe à la création de La Place du Haut-Pays

ATTENDU QUE les municipalités de St-Onésime-d'Ixworth, St-Gabriel-Lalemant, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Alexandre-de-Kamouraska et Mont-Carmel composent le Parc Régional du Haut Pays de Kamouraska;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel a formé le Comité sur la salle multifonctionnelle visant la réutilisation de son église;

ATTENDU QU'elle a confié le mandat à monsieur Jean-Rock Fortin de l'aider à assurer la viabilité de la reconversion du bâtiment;

ATTENDU QUE les organismes porteurs du projet: le Comité, la Municipalité, la Fabrique et la Corporation de développement de Mont-Carmel proposent que l'une des activités importantes viserait d'y aménager un espace voué au Parc Régional du Haut Pays;

ATTENDU QU'à ce stade de l'analyse de sa faisabilité, il s'agirait d'un lieu offrant de l'information pointue de ce secteur au niveau géographique, historique, touristique, incluant le potentiel socio-économique de ce milieu trop peu connu et utilisé;

ATTENDU QUE le projet a été communiqué aux dirigeants de la MRC et des municipalités concernées leur proposant d'en faire un projet à portée régionale qui pourrait mettre à contribution des ressources humaines et financières engagés par la MRC dans ce projet;

ATTENDU QUE le projet comporte de désigner le lieu sous le nom de Place du Haut Pays;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel souhaite par la présente démarche obtenir l'accord de principe de la MRC et des 6 autres municipalités à son initiative, sujet à convenir par la suite des modalités techniques, administratives et financières de manière que toutes les municipalités y trouvent intérêt;

À CES CAUSES,

032-02-21

il est proposé par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant donne son accord de principe à l'initiative de la municipalité de Mont-Carmel de créer La Place Du Haut Pays dans le bâtiment église de sa municipalité, sujet à l'élaboration des modalités techniques, administratives et financières faisant l'objet d'un protocole du regroupement si le projet de reconversion fait son chemin vers sa réalisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Renouvellement carte de membre Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima

033-02-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de renouveler notre adhésion à la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima et de verser la cotisation annuelle pour l'année 2021 au montant de soixante-quinze (75 \$) dollars.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Dons et commandites

034-02-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la municipalité ne retienne pas la demande du Symposium de peinture du Kamouraska. Une lettre leur sera acheminée expliquant que les œuvres ne représentent pas Saint-Gabriel-Lalemant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier. À noter qu'une correspondance récurrente est déposée au sujet de la pandémie au COVID-19. Une partie traite spécifiquement des questions de Sécurité civile de la situation, tandis que l'autre traite de questions de nature administrative liées à la situation sanitaire.

15. Varia

15.1 Offre de service Echo Tech pour la mesure de boues dans les étangs aérés

ATTENDU QUE les obligations imposées par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées » (ROMAEU) qui exige de procéder à une mesure d'accumulation des boues à tous les trois (3) ans et à chaque année dès que le pourcentage de boues dépasse 10% du volume du bassin;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels d'Écho Tech : Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la firme Écho Tech possède l'expertise et l'équipement pour permettre à la municipalité de répondre à la norme ROMAEU;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la mesure des boues 2020 indique une forte occupation des boues dans les étangs, et qu'une même méthodologie sera nécessaire en 2021 afin d'assurer une mesure adéquate.

035-02-21

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu de,

ACCEPTER l'offre de service d'Écho Tech au montant de 1 540\$ plus taxes afin de procéder à la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.2 Documentation pour le conseil

036-02-21

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que l'ordre du jour et la documentation pour les séances du conseil soient rendu disponible 72 heures avant les séances, et que le procès-verbal de la séance soit rendu disponible 48 heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport des conseillers

M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

16. Période des questions adressées au conseil par le public

La période de questions du public ne pouvant avoir lieu considérant les mesures sanitaires, elle est remplacée par une procédure par laquelle les citoyens sont invités à les transmettre au bureau municipal. Elles seront relayées lors des séances subséquentes.

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

17. Levée de la séance ordinaire

037-02-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20h30.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier